



DEL 22-045

**DEPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE D'YVRE L'ÉVEQUE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

Le 11 mai 2022

DATE D’AFFICHAGE

Le 11 mai 2022

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 27

L’an deux mille vingt-deux

Le dix-sept mai à 20 h 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Damienne FLEURY, Maire.

ETAIENT PRESENTS

Damienne FLEURY, Nadine JOLU, Hakim ACHIBET, Mélanie BOCQUENET, Christian POIRIER, Fanny PIRA, Maryse BAYBAY, Alain GIBERGUES, Delphine FOUQUET, Benoît CHAUVIN, Alain GUICHET, Denis MINIER, Jean-Philippe GUYON, Sylvain BACHELEY, Philippine DANGRÉAUX, Pascale FÉGER, Stéphane DALIVOUST, Louis MASSARD, Sylvie LAUTRU, Mickaël JUIGNÉ, Marie CHEVALIER,

ETAIENT ABSENTS

Eric ANDRE donne pouvoir à Alain GUICHET, Pierre CASTILLON donne pouvoir à Jean-Philippe GUYON, Angélique PLANCHETTE donne pouvoir à Benoît CHAUVIN, Nicolas ROUGET donne pouvoir à Damienne FLEURY, Jérôme DELISLE donne pouvoir à Louis MASSARD, Philippe PAUMIER donne pouvoir à Mickaël JUIGNÉ.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le : 19 mai 2022

et que la convocation au Conseil a été faite le : 11 mai 2022

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

SECRETAIRE DE SEANCE : Fanny PIRA

OBJET : Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Madame le Maire

A la suite du départ d’un adjoint d’animation affecté à la Maison des Jeunes, la commune d’Yvré l’Évêque a réorganisé le service Enfance/Jeunesse, en proposant le recrutement d’un adjoint territorial d’animation à temps non complet pour 27h20 par semaine au lieu de 35 heures hebdomadaire.

Les nouvelles missions de l’adjoint d’animation recruté porteront essentiellement sur la Maison des Jeunes, le mercredi loisirs et des remplacements sur le temps périscolaire.

Aussi, afin de permettre ce recrutement, il est proposé au conseil municipal de modifier le tableau des effectifs comme suit, à effet au 1^{er} juin 2022.

POSTE EXISTANT	MODIFICATION TEMPS DE TRAVAIL	
Adjoint territorial d’animation 35h00 semaine	Adjoint territorial d’animation 27h20 semaine	Recrutement à la suite de la mobilité externe d’un agent.

Le conseil municipal adopte, à l’unanimité, la modification du tableau des effectifs ci-dessus.

VOTE :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Pour copie certifiée conforme.

Yvré l’Évêque, le 19 mai 2022

Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité et de sa transmission en Préfecture ce jour

Madame le Maire,
Damienne FLEURY

